

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, ROLAND Eric, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim,

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. Jean-Michel AUDUBERT à Mme Sophie GEERSEN
M. Denis MORTELECQUE à M. Ludovic DEMATHIEU
Mme CAPANNELLI Claire à Mme Camille WEBER

Assistaient à la séance : Mme Claire Roland, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°16

URBANISME

Acquisition des parcelles AC309 et AC312 appartenant à SIA HABITAT

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 26

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 23 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 30 avril 2026

Date de réception en préfecture : 30 avril 2026

URBANISME

Acquisition des parcelles AC309 et AC312 appartenant à SIA HABITAT

Préambule

La commune a mis en place, sur plusieurs parcelles lui appartenant, un dispositif d'écopâturage ainsi que des aménagements favorisant la préservation de la biodiversité.

Dans ce cadre, et afin d'assurer la continuité et la cohérence foncière du site, la commune souhaite procéder à l'acquisition de deux parcelles contiguës appartenant à la société SIA Habitat. Il s'agit des parcelles AC 309 d'une superficie de 5527m² et AC312 d'une superficie de 1188m².

Ces parcelles, situées dans le prolongement direct des terrains déjà utilisés, permettraient d'étendre le périmètre d'écopâturage et d'en faciliter la gestion.

Il est donc proposé d'acquérir les parcelles AC 309 et AC 312 d'une superficie totale de 6715m² pour un montant de 30 500,00 € auprès de SIA HABITAT.



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des Domaines en date du 11/03/2026,

Vu l'accord de Monsieur HENNEBELLE représentant la société SIA HABITAT en date du 16 avril 2026,

Vu l'avis favorable des membres de la commission de préparation et de coordination des conseils municipaux du 22 avril 2026,

Considérant que la commune est engagée dans une démarche de gestion écologique de ses espaces verts, notamment par la mise en place d'un dispositif d'écopâturage,

Considérant que les parcelles AC309 et AC312, appartenant à la société SIA HABITAT, sont contiguës aux terrains communaux déjà affectés à cet usage,

Considérant que leur acquisition permettrait d'assurer une cohérence foncière, de faciliter la gestion du site et de favoriser le développement de l'écopâturage,

Considérant l'intérêt général que représente cette opération en matière de développement durable, de préservation de la biodiversité et de valorisation des espaces naturels,

Le Quorum constaté,

Le Conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** l'acquisition à 30 500,00€ des parcelles AC309 (5527m²) et AC312 (1188m²)
- **DE CONFIER** la rédaction de l'acte à une étude notariale, frais à la charge de l'acquéreur
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à cette opération

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

